

## Une phase de transition

Nous sommes entrés dans une phase de transition, avant que n'émerge à nouveau le grand projet d'intégration européenne. **Cette phase durera, probablement, entre dix et quinze ans, et verra se poursuivre le débat entre les différentes conceptions de l'Union européenne.**

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire de la construction européenne que l'on assiste à un tel flottement, à un moment d'indécision entre les projets que l'Europe doit incarner.

**Imaginée, dans les années 50, comme un projet de paix** à partir d'une solidarité de fait rendant matériellement impossible toute guerre sur le continent européen, l'Union réaliserait, selon les souhaits de ses fondateurs, «les premières assises concrètes d'une Fédération européenne» (Déclaration Schuman).

On le voit, outre la mission pacifique, **le projet fondateur de la Communauté économique contenait déjà, en germe, l'idée politique.**

Chacun des pères fondateurs souhaitaient voir l'Europe acquérir, le moment venu, une structure et une identité politiques afin de pouvoir gérer en commun ce que les Etats ne pouvaient plus gérer seuls dans un monde en constante évolution, et en rapide changement dimensionnel.

**Mais** dans la poursuite de cet objectif d'Union politique, **les Etats se dérobaient en même temps à concéder des intérêts politiques nationaux.**

Tantôt animé par une impulsion fédéraliste, tantôt freinée par des hésitations intergouvernementales, **l'unification de l'Europe a eu ceci de paradoxal de n'être, par moments, que le résultat collectif de choix nationaux particuliers.** Ainsi, chaque Etat a-t-il pu trouver dans le projet européen un instrument de réalisation ou de réaffirmation nationale : ce qui fût pour les uns un moyen de rédemption ou de démocratisation (cas de l'Espagne, et de la Grèce), fût pour les autres une émancipation ou modernisation économique (Irlande...).

**D'où une diversité de conceptions de l'Europe institutionnelle,** allant depuis la simple alliance jusqu'à l'intégration.

**L'espoir avait grandi, après le Traité de Maastricht**, qui évoquait, au début des années 1990, une politique étrangère et de sécurité commune, pouvant aller jusqu'à une défense commune.

Force est de constater qu'à **part l'instauration de l'euro, qui est désormais le ciment indestructible de l'unité du continent européen, les autres politiques n'ont guère été développées.**

En 1991, l'Europe a ainsi changé de nom, passant de la Communauté originelle à une « Union », mais son extension géographique et numérique insuffisamment préparée a fait qu'elle a eu **tendance à redevenir une simple communauté d'Etats-nations.**

**Deux grandes conceptions** de l'UE se dégagent au sein des Etats membres :

- d'un côté les tenants d'un **projet de style fédéral**, celui des Pères fondateurs, dans lequel les Etats gèrent en commun une « branche fédérale », constituent ainsi une « entité politique originale », à l'échelle des grandes puissance mondiales. Le président du Conseil européen s'y situe au-dessus des membres du Conseil, devenant la voix et le visage de l'UE.

- de l'autre côté, ceux qui, à l'instar de la Grande-Bretagne et de certains pays scandinaves et d'Europe centrale, n'y voient pas autre chose qu'une **grande zone de libre-échange** qui vise à promouvoir le commerce libre vers l'extérieur et qui est coiffé, sur le plan politique, d'**institutions de type confédéral** : le Conseil sert d'enceinte de concertation, l'unanimité est la règle, le président du Conseil se situe parmi ses pairs et son rôle est celui d'un conciliateur.

La perception extérieure de l'Union reste celle d'un marché unique, à faible identité politique.

Les voix qui se font entendre dans le monde sont celles des grands Etats membres. On est gagné par la pratique d'une Confédération européenne.

**Les dernières nominations intervenues se situent, semble-t-il, dans cette perspective d'une confédération européenne où prime l'intergouvernemental**, avec un « président-chairman » plus qu'un « président-leader », et peu de politique étrangère commune exprimée par une voix européenne.

- Il existe, enfin, **une troisième alternative** : celle où **l'Union européenne se délite lentement** sous la pression des divergences de conception entre les Etats membres.

Un tel processus a été déjà observé en Europe, lorsque les Institutions de l'Europe du Plan Marshall se sont disloquées : Conseil de l'Europe, OCDE, système financier de règlement des balances des comptes.

Il est vraisemblable que cette lente dislocation serait déclenchée par des décisions impopulaires, telles que l'admission dans l'Union de grands pays extérieurs, contre la volonté de plusieurs Etats fondateurs.

**Mais revenons à l'option ouverte devant nous : l'Europe à branches fédérales, ou la Confédération intergouvernementale.**

**Laquelle des deux conceptions va finalement l'emporter** au terme de cette période de transition ?